

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE.**

Commune de COZZANO 20148 (Corse du Sud).  
ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),  
1 Av. Hyacinthe Quilichini.  
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 25 mars 2021, Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après sis à COZZANO, de la personne suivante :

Monsieur Dominique François CESARI, en son vivant retraité, époux de Madame Marie Angeline CICCOLINI, demeurant à COZZANO (20148) Village.

Né à COZZANO (20148), le 9 avril 1891.

Décédé à COZZANO (20148) (FRANCE), le 25 novembre 1951.

Des parcelles de terre cadastrées section A N°644 LAMOSELLA de 28a07ca ; section A N°654 SABARGIONE de 47ca, section A N°656 SABARGIONE de 2ha15a73ca, section C N°103 à 106 PLOVEROSA pour 2ha69a73ca, section C N°224 à 228 CHIOCCOLI pour 1ha98a31ca, section C N°94 (BND) et N°95 (BND) NAVACCHI pour 74a55ca, section D N° 499 VAL DI BUGELLO de 21a53ca.

Une maison avec jardin autour cadastrés section D N°514 et N°513 CINNARELLA.

**Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 6 mars 2017 :**

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».*

**POUR AVIS Me CESARI, Notaire Officier Public**  
Adresse mail de l'étude : [office-cesari@notaires.fr](mailto:office-cesari@notaires.fr)  
(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)